

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

du conseil communal

de la commune de BOUS

COMMUNE

Séance publique du 27 janvier 2022

DE BOUS

Date de l'annonce publique de la séance : 19 janvier 2022

Date de la convocation des conseillers : 19 janvier 2022

Présences :

M. Carlo KÜTTEN, bourgmestre

Mme Netty SIMON-KILL, M. Joé BEISSEL, échevins

M. Jos JOHANNNS, M. Pierre BRAUN, M. Antonio DA COSTA ARAUJO, conseillers

Bernard HEINESCH, secrétaire

Absents et excusés: M. Bernd ZIMMER, Mme Patricia GONZALEZ, conseillers

Le Conseil Communal,

La réunion a eu lieu à la mairie de Bous sous le régime CovidCheck.

01) a décidé à l'unanimité des membres présents de prolonger le service provisoire de M. Jeff Barthel jusqu'au 28 février 2023 ceci pour raison de l'absence d'un règlement portant sur la formation spéciale des fonctionnaires en service provisoire.

02) a approuvé à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de la séance du 16 décembre 2022.

03) a approuvé à l'unanimité des membres présents diverses déclarations de recettes.

04.a) a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer au droit de préemption sur deux parcelles sises à Rolling au lieu-dit « Suebelfeld ».

b) a décidé à l'unanimité des membres présents de renoncer au droit de préemption sur deux parcelles sises à Bous dans la rue de Stadtbredimus au lieu-dit « Herdermillen ».

c) a décidé avec 5 voix pour et une abstention d'exercer son droit de préemption sur trois parcelles sises à Assel aux lieux-dits « Assel » et « Bréil » ceci dans l'intérêt de réaliser des mesures anti-crues à savoir un bassin de rétention et la renaturation de l'Aalbaach.

05) a approuvé à l'unanimité des membres présents un projet de morcellement d'une parcelle sise à Erpeldange-Scheuerberg au lieu-dit « Bätzeberg ».

06) a approuvé à l'unanimité des membres présents une convention entre les communes de Waldbredimus, Stadtbredimus, Contern, Sandweiler et Bous relative la coopération pour la réalisation et la gestion d'un cimetière forestier au lieu-dit « Kréischelbësch » sur le territoire de la commune de Waldbredimus.

07) a approuvé à l'unanimité des membres présents le contrat Pacte Nature entre la commune de Bous et l'Etat, représenté dans la présente par la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable et décide de nommer le syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS comme conseiller interne pour la mise en œuvre du Pacte Nature. La commune s'engage dorénavant dans la protection de la nature et des ressources naturelles et dans la lutte contre le déclin de la biodiversité.

08) a procédé à la nomination de Mme Netty Simon-Kill comme déléguée de la commune de Bous auprès du comité du syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS.

09) a procédé à la désignation de Mme Netty Simon-Kill comme déléguée communale au transport public.

10.a) a approuvé à l'unanimité des membres présents, et après présentation de la situation budgétaire du projet « Nouvelle Maison Relais » par le bureau d'architectes BENG S.A., un crédit supplémentaire de 715.344,35.-€ pour la construction de ladite Maison Relais.

b) a approuvé à l'unanimité des membres présents un devis supplémentaire, établi par le bureau d'architecte BENG S.A. en date du 21 janvier 2022, relatif à la construction de la nouvelle maison relais à Bous, devis s'élevant à 1.115.344,35 ttc et honoraires compris et portant ainsi le coût total estimatif de la nouvelle maison relais à 9.048.195,00.-€ ttc et honoraires compris. Le supplément résulte d'une hausse de l'indice des prix de la construction de 18,5% entre 2018 et 2022, du raccordement de la nouvelle maison relais aux bâtiments scolaires existants, de la création d'une salle de classe supplémentaire dans l'ancienne cantine scolaire et de divers travaux hors bordereau.

11) a) prend note des explications du collège échevinal relatifs

à l'accord de l'administration des Ponts et Chaussées de prendre en charge des travaux dans le cadre du réaménagement du centre de Bous à hauteur de 730.000.-€.

à l'adjudication du marché pour la 1^{ière} phase de la mise à ciel ouvert du cours d'eau Asselbaach entre la « Rue Stänzenger » et la « rue de Luxembourg » à Assel, travaux lesquels devront démarrer en mars 2022.

au dépôt d'un nouveau projet d'aménagement particulier sur des fonds sis à Erpeldange au lieu-dit « Kierchepad ».

à un recours contre le plan d'aménagement de la commune de Bous et d'une proposition de modification ponctuelle du PAG. Suite à la présentation d'une alternative, élaborée par l'urbaniste de la commune de Bous, le conseil communal demande au collège échevinal de soumettre cette contre-proposition à la partie adverse.

à une entrevue du 20 janvier 2022 entre les bourgmestres des communes de Bous, Waldbredimus, Groussbous et Wahl et Madame la Ministre de l'Intérieur dans l'intérêt de renégocier l'aide financière dans le cadre de la fusion projetée et du fait que la dotation financière ne subira plus de changements.

b) prend note d'interpellations de conseillers relatifs

aux inondations de l'aire de jeux derrière la nouvelle maison relais et demande au collège échevinal d'intervenir auprès du bureau d'ingénieur dans l'intérêt de vérifier les niveaux des cunettes.

à la coupe des haies par le syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, travaux lesquels sont exécutés selon le plan d'entretien des haies, mais lesquels paraissent peu satisfaisants.

The image shows several handwritten signatures in blue ink, likely representing the members of the council or the mayor, placed at the bottom of the document. The signatures are stylized and vary in length and complexity.